



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°R32-2024-238

PUBLIÉ LE 11 AVRIL 2024

# Sommaire

## **Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - Hauts-de-France /**

R32-2024-03-27-00003 - arrêté modificatif au comité de bassin

Artos-Picardie (2 pages)

Page 3

## **SGAR Hauts-de-France /**

R32-2024-04-10-00003 - decision CD ARCHITECTES HDF (1 page)

Page 6

Direction régionale de l'environnement, de  
l'aménagement et du logement -  
Hauts-de-France

R32-2024-03-27-00003

arrêté modificatif au comité de bassin  
Artos-Picardie



**PRÉFET  
COORDONNATEUR  
DU BASSIN  
ARTOIS-PICARDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

### **Arrêté modificatif portant nomination au comité de bassin Artois-Picardie**

Le préfet de la région Hauts-de-France,  
préfet coordonnateur de bassin Artois-Picardie,  
chevalier de la Légion d'honneur,  
chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 213-7, L 213-8, D 213-17 et suivants, relatifs aux comités de bassin ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 17 janvier 2024, portant nomination de monsieur Bertrand GAUME, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité du Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret n° 2020-1062 du 17 août 2020 relatif aux comités de bassin ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 janvier 2021, modifié par l'arrêté du 11 octobre 2021, fixant la composition du comité de bassin Artois-Picardie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 janvier 2021, modifié par les arrêtés des 11 octobre 2021, 11 mars 2022, 28 juillet 2022, 10 mars 2023, 1<sup>er</sup> juin 2023, 6 septembre 2023 et 27 octobre 2023, portant nomination au comité de bassin Artois-Picardie ;

Considérant la démission de Monsieur Yves BUTEL, représentant des instances cynégétiques au comité de bassin Artois-Picardie ;

Considérant la proposition de la Fédération nationale des chasseurs en date du 30 janvier 2024 ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France, délégué de bassin Artois-Picardie et du secrétaire général des affaires régionales des Hauts-de-France ,

### **ARRÊTE**

#### **Article 1 – Objet de l'arrêté**

L'article 3 de l'arrêté préfectoral du 5 janvier 2021 susvisé est modifié :

- est nommé représentant des instances cynégétiques monsieur Joël DESWARTE en remplacement de monsieur Yves BUTEL.

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : [www.hauts-de-france.gouv.fr](http://www.hauts-de-france.gouv.fr)

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://linkedin.com/company/prefethdf/)

## Article 2 – Recours

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille – 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 Lille Cedex – dans le délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## Article 3 – Exécution et diffusion

Le secrétaire général des affaires régionales (SGAR) des Hauts-de-France, le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) des Hauts-de-France, délégué de bassin Artois-Picardie, le directeur général de l'agence de l'eau Artois-Picardie (AEAP) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 27/03/2024

  
Bertrand GAUME

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : [www.hauts-de-france.gouv.fr](http://www.hauts-de-france.gouv.fr)

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://linkedin.com/company/prefethdf/)

SGAR Hauts-de-France

R32-2024-04-10-00003

decision CD ARCHITECTES HDF

**Le Conseiller d'Etat,  
Président de la cour administrative d'appel de Douai**

Vu le code de justice administrative ;

Vu la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 portant sur l'architecture, et notamment l'article 27 ;

Vu le décret n° 77-1481 du 28 décembre 1977 portant sur l'organisation de la profession d'architecte, et notamment l'article 42 ;

Vu la proposition du président par intérim du tribunal administratif de Lille en date du 10 avril 2024

**DECIDE**

=====

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : la décision du 27 septembre 2023 relative à la présidence de la chambre régionale de discipline de l'ordre des architectes des Hauts-de-France est modifiée comme suit :

**ARTICLE 2** : Mme Coraline BARRE, conseillère au tribunal administratif de Lille est nommée dans les fonctions de président titulaire de la chambre régionale de discipline de l'ordre des architectes pour la durée restant à courir jusqu'au prochain renouvellement du conseil régional.

**ARTICLE 3** : M. Jean-Michel RIOU, président au tribunal administratif de Lille, est maintenu dans les fonctions de président suppléant de la chambre régionale de discipline de l'ordre des architectes des Hauts-de-France pour la même durée.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera adressée au président du conseil régional de l'ordre des architectes des Hauts-de-France, à Mme Coraline BARRE, à M. Jean-Michel RIOU, et publiée au Recueil des actes administratifs des Hauts-de-France.

Fait à Douai, le 10 avril 2024



Nathalie MASSIAS